

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DELIBÉRATION MUNICIPALE
N° 79/22 du 26 septembre 2022

Autorisant le Maire à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuātea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.

Convocation N° 285/22 du 20 septembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 26 du mois de Septembre le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 20 septembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 10 OCT. 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Donne procuration à M SCHMIDT Carlos, Conseiller municipal de Avera												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">13</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td style="text-align: center;">24</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	14	Absents	13	Représentés	10	Volant	24	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	Donne procuration à Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	14															
Absents	13															
Représentés	10															
Volant	24															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	Donne procuration à M ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjointe												
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri		X	Donne procuration à M MOUTAME Thomas, le Maire												
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M Carlos SCHMIDT, Conseiller municipal de Avera	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X													
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne procuration à Mme TAEA Jeannette, 1 ^{er} adjointe												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X														
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina,		X	Donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, Conseillère												

Délibération municipale n° 79/22 du 26 septembre 2022

Autorisant le Maire à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuātea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.

	Française			municipal de Opoa
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Erla		X	
	16. M. TERIIHAUNUI Hlomaï	X		
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	Donne procuration à M EBB Moïse, Maire délégué de Opoa
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Arlana	X		
	24. M. RJAMUTU Iapheta		X	Donne procuration à M. TEFAAITE Daniela, 8 ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	Donne procuration à M BUTSCHER Roland, Conseiller municipal de Puchineï
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

Sens du vote :

Unanimité
Adoption: 24
Rejet: 0

Majorité

Nombre voix « Pour »
Nombre voix « Contre »
Nombre voix « Abstention »

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 ratifiée par la loi n°2007-224 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes de Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté n° 1484 CM du 25 août 2010, la Polynésie française en vertu d'un acte administratif transcrit le 02 septembre 2010 au JOPF, a affectée les parcelles de terre dépendant du domaine de Faaroa, cadastrée commune de Taputapuatea, section de commune Avera, cadastrées section NB n°31, 32, et 34.

Délibération municipale n° 79/22 du 26 septembre 2022

Autorisant le Maire à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuatea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.

- Vu** l'extrait de plan cadastral de la parcelle NB n°31 ;
- Vu** la convention n°10/22 du 01/04/2022 relative à l'accompagnement bipartite de la commune de Taputapuatea et de la société coopérative agricole de Taputapuatea envers le porteur de projet Mme Nadia TARANO occupant la parcelle dépendant du domaine de Faaroa, cadastrée NB31, commune associée de Avera, dans le cadre de son exploitation de NONO ;
- Vu** le projet de bail ;
- Ouf** l'exposé du Maire.

Considérant l'affectation des parcelles domaniales dépendant du domaine de Faaroa, cadastrées section NB n° 31, d'une superficie de 7942 m² au profit de la commune.

Considérant l'accompagnement bipartite de la commune de Taputapuatea et de la société coopérative agricole de Taputapuatea envers les porteurs de projet « Nono ».

Considérant le besoin de certains porteurs de projets « Nono » d'implanter une habitation de type O.P.H sur le lot occupé dans le but de faciliter la gestion de leur exploitation.

Considérant la possibilité d'autoriser l'agricultrice à occuper, en contrepartie d'un loyer mensuel d'un montant de 2.500 Fcfp et pour une durée de 15 ans, le lot précité.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 26 septembre 2022,

ADOpte

Article 1^{er} : Le projet de bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuatea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO, est approuvé.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuatea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.

Article 3 : Les recettes inhérents seront imputés au chapitre 75 article 752 section fonctionnement en recettes, du budget 2022.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération municipale n° 79/22 du 26 septembre 2022

Autorisant le Maire à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuatea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 26 septembre 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 10 OCT. 2022

et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 10 OCT. 2022



Le Maire

Délibération municipale n° 79/22 du 26 septembre 2022

Autorisant le Maire à signer le bail relatif à la location d'une partie de la parcelle dénommée « Domaine de Faaroa » cadastrée section NB n°31 sise commune de Taputapuatea, d'une superficie de 500 m², au profit de Madame Nadia TARANO.